

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

**Les établissements d'enseignement collégial,
un acquis de la société québécoise favorisant
l'accessibilité aux études supérieures**

50-8001



Québec 

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures

50-8001

**Mémoire présenté dans le cadre du
Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial**

Mai 2004

Québec 

Recherche et rédaction : **Diane Bonneville**
Paul Vigneau

Soutien technique : **Linda Blanchet, secrétariat**
Patricia Réhel, documentation

Révision linguistique : **Isabelle Tremblay**

Table des matières

Présentation	1
Faits saillants	3
1 Sur le modèle de l'enseignement collégial québécois et son financement	5
1.1 Les cégeps : un outil de mobilité scolaire et sociale	5
1.2 Des barrières financières moins importantes au Québec	5
1.3 Franchir la distance socioculturelle.....	6
1.4 Des collèges à financer de manière adéquate.....	6
2 Sur le cheminement des étudiantes et des étudiants	9
2.1 Une diversité des milieux sociaux qui va de pair avec la diversité des parcours scolaires.....	9
2.2 Rétablir l'égalité des chances d'accéder au diplôme	9
3 Sur la contribution des collèges au développement du Québec et de ses régions.....	11
3.1 L'accès à la formation préuniversitaire et technique	11
3.2 Le relèvement du plafond des prêts : un endettement plus élevé en région.....	12
3.3 La nécessité d'une politique globale à l'égard des étudiants étrangers.....	13
3.4 Un accès à la formation continue limité par une enveloppe fermée	13
Conclusion.....	15
Bibliographie.....	17
Annexe	19
Tableau 1 – Répartition des nouvelles inscriptions dans les cégeps chez les nouveaux diplômés du secondaire, automne 2002.....	19
Tableau 2 – Impact de la hausse du maximum des prêts chez les élèves du collégial, selon les régions	20
Tableau 3 – Effectif de l'éducation des adultes.....	21

Présentation

En juin 1999, l'Assemblée nationale a modifié la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation afin d'instituer le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE). Chargé de conseiller le ministre de l'Éducation sur toutes questions relatives aux programmes d'aide financière aux études et aux différents droits d'admission, d'inscription et de scolarité, le Comité peut aussi saisir le ministre d'autres questions reliées à son champ de compétence.

Le Comité se compose de dix-sept membres : sept étudiants, trois administrateurs d'universités, deux administrateurs de cégeps, trois représentants du milieu socioéconomique, un enseignant et un représentant du ministère de l'Éducation. Toutes ces personnes sont nommées par le gouvernement du Québec, après consultation des organismes représentatifs.

* * *

Étant donné que son mandat est axé sur les **questions d'accessibilité financière**, dans le mémoire qu'il présente dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, **le Comité se concentre sur cette question en l'abordant du point de vue des élèves, en particulier de ceux qui ont besoin d'une aide financière pour accéder aux études collégiales**. Dans l'exercice actuel, on se demande si les préoccupations à l'égard des élèves priment par rapport à celles qui sont reliées à des luttes de pouvoir ou à des intérêts corporatistes.

Les réflexions du Comité sur l'accessibilité financière aux études sont regroupées autour de trois thématiques :

- Sur le modèle de l'enseignement collégial québécois et son financement
- Sur le cheminement des étudiantes et des étudiants
- Sur la contribution des collèges au développement du Québec et de ses régions

Faits saillants

Le CCAFE **recommande** au ministre de l'Éducation : 1) de maintenir les établissements d'enseignement collégial et leur double mission d'enseignement; 2) de maintenir l'absence de droits de scolarité à l'enseignement collégial public et de continuer à encadrer les frais obligatoires; 3) d'assurer un financement adéquat de ces établissements d'enseignement.

Dans son mémoire, le CCAFE souligne que les cégeps représentent un **outil de mobilité scolaire et sociale** des jeunes dont les parents sont moins scolarisés. La création des collèges publics a assurément permis à une proportion importante de Québécoises et Québécois d'accéder à peu de frais à une formation postsecondaire. En effet, **les barrières financières étant moins importantes au Québec** que dans le reste du Canada, les diplômés du secondaire qui n'entreprennent pas immédiatement d'études supérieures évoquent beaucoup moins des raisons financières que ceux des autres provinces pour justifier leur choix.

L'enseignement collégial, avec sa composante de formation générale commune, constitue un **formidable outil de démocratisation de l'enseignement supérieur** (culture seconde) pour des jeunes issus de milieux socioculturels fort différents. Il importe donc de maintenir cet indispensable volet de formation.

Selon le Comité, il faut assurer un **financement adéquat des établissements d'enseignement collégial** pour qu'ils soient en mesure d'offrir aux élèves les conditions (enseignement de qualité, encadrement, outils d'apprentissage, mesures de soutien, activités parascolaires, etc.) qui favorisent la réussite de leur projet d'études.

* * *

Par ailleurs, le Comité observe que la diversité des milieux sociaux va de pair avec une diversité des parcours scolaires, cette dernière étant associée à une probabilité différenciée d'obtenir le diplôme convoité. Il faut donc rétablir l'*égalité des chances* entre tous les élèves **en permettant aux jeunes des milieux moins favorisés de se consacrer en priorité à leurs études à temps plein**, en particulier **grâce à l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de prêts et bourses**. C'est pourquoi le CCAFE s'inquiète des conséquences du relèvement du plafond des prêts : **le fait d'avoir à s'endetter davantage risque d'amener des élèves des milieux moins favorisés à renoncer à leur projet d'études supérieures**. À cet égard, le Comité remarque que les élèves du collégial à qui l'on demande maintenant de s'endetter davantage sont **proportionnellement plus nombreux dans certaines régions, là où le revenu moyen est plus bas que dans l'ensemble du Québec**.

Le CCAFE rappelle que les collèges ont fortement contribué à **l'accès aux études postsecondaires** et que **leur répartition dans les diverses régions du Québec** a permis à ces dernières de pouvoir compter sur des personnes ayant des compétences sociales, culturelles et techniques. Le Comité **recommande** donc au ministre de l'Éducation de maintenir l'enseignement collégial en région ainsi que dans les grands centres et de miser sur les collèges pour trouver des solutions aux problèmes liés à la décroissance démographique, tout en les soutenant dans leurs démarches.

Une des pistes envisagées par le Ministère pour augmenter le nombre d'élèves dans les collèges québécois est d'y attirer plus **d'élèves étrangers**, notamment en région. Le Comité a déjà recommandé au ministre de l'Éducation d'élaborer une politique globale à l'égard des étudiants étrangers, recommandation qu'il réitère.

Enfin, l'une des missions complémentaires des collèges est de répondre à des besoins plus ponctuels de main-d'œuvre en offrant des programmes menant à des attestations d'études collégiales (AEC). Le CCAFE rappelle que les collèges déplorent le fait que le collégial soit le seul ordre d'enseignement où le financement de la formation continue est limité par **une enveloppe fermée, ce qui – de toute évidence – freine selon lui l'accès des adultes à la formation.**

1 Sur le modèle de l'enseignement collégial québécois et son financement

Dans le système d'éducation québécois, l'enseignement collégial occupe une place charnière entre l'enseignement secondaire et l'université. Au-delà de la scolarité obligatoire, cet ordre d'enseignement se caractérise par la présence de deux types de programmes d'études, les uns conduisant à l'université, les autres débouchant, tout comme la formation professionnelle au secondaire, sur le marché du travail. Toutefois, ce qui distingue la formation technique au collégial de la formation professionnelle au secondaire – et qui la place résolument au sein de l'enseignement supérieur –, c'est le « niveau de complexité et la maîtrise des fondements théoriques qu'elle peut exiger » (CSE, 2004, p. 86).

1.1 Les cégeps : un outil de mobilité scolaire et sociale

La création des collèges publics a permis à une proportion importante de Québécoises et Québécois d'accéder à peu de frais à une formation postsecondaire. **Les collèges présentent la particularité d'aider à la mobilité scolaire et sociale** des jeunes dont les parents sont moins scolarisés. On sait, par exemple, qu'il existe un accès différencié à l'université selon le milieu d'origine. Diverses études ont confirmé cet état de fait (Pageau et Bujold, 2000; Sales, 1996). Par comparaison, les élèves inscrits dans les collèges viennent de milieux beaucoup plus diversifiés. Par exemple, selon une étude effectuée auprès d'élèves des collèges publics, 10 % des pères de ces élèves avaient fait seulement des études primaires; 42 %, des études secondaires; 21 %, des études collégiales et 27 % avaient fréquenté l'université (Ricard, 1998). Dans l'ensemble, lorsqu'ils ont terminé leurs études secondaires, **les jeunes Québécois sont, au même titre que les Ontariens, parmi les Canadiens les plus susceptibles de poursuivre des études postsecondaires**. Selon une enquête de Statistique Canada effectuée en 1995, plus de 84 % des diplômés du secondaire ont poursuivi leurs études à l'enseignement postsecondaire. Ce pourcentage se compare avec celui de l'Ontario (85 %), mais il est supérieur à celui des provinces de l'Atlantique (78 %) et de l'Ouest (77 %) (Fortin, 2004, p. 46-47).

1.2 Des barrières financières moins importantes au Québec

Une étude financée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (Foley, 2001) indique clairement que c'est au Québec que le facteur financier est le moins invoqué par les diplômés du secondaire pour expliquer leur décision de ne pas entreprendre d'études postsecondaires. La proportion de diplômés qui affirment ne pas avoir assez d'argent pour entreprendre des études postsecondaires est de 13,2 % chez les Québécois, contre 32,4 % chez les Britanno-Colombiens, où l'on trouve la proportion la plus élevée au Canada. En Ontario, cette proportion est de 23,3 %; au Nouveau-Brunswick, elle est de 26,9 % et en Nouvelle-Écosse, de 26,2 %. L'explication avancée par le chercheur pour expliquer cet écart significatif repose sur le faible coût des études collégiales : « Cette proportion pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'au Québec, les EPS¹ englobent le cégep qui est exempt de frais de scolarité pour la

1. Études postsecondaires.

grande majorité » (Foley, 2001, p. 11). La voie qui mène à l'université passe au Québec par les études collégiales, ce qui n'est pas le cas ailleurs au Canada. En somme, **les barrières financières sont moins importantes au Québec que dans le reste du Canada lorsqu'on envisage d'entreprendre des études postsecondaires**. Il est important de préserver cet acquis social qui représente un avantage considérable dans la poursuite des objectifs l'accessibilité aux études supérieures et de l'augmentation du niveau de scolarité des Québécoises et des Québécois.

1.3 Franchir la distance socioculturelle

Bien qu'il subsiste encore des différences d'orientation selon les milieux d'origine², **la fréquentation des collèges atténue les écarts sociaux et culturels**. Selon le Comité (CCAFE, 2004a), l'accès aux études postsecondaires ne dépend pas exclusivement de considérations financières, mais relève aussi d'autres facteurs. Parmi ces derniers, **le CCAFE relève la distance socioculturelle que doivent franchir les jeunes issus de milieux moins favorisés pour accéder à des études supérieures**. Ce qui va de soi pour des jeunes dont les parents ont fréquenté l'université est moins évident pour ceux dont les parents n'ont pas eu accès à ce que le sociologue Fernand Dumont (1968) appelle la *culture seconde*, c'est-à-dire la culture à acquérir par le savoir, la littérature, la science, la philosophie et les *humanités* en général et dont le lieu symbolique demeure l'université.

Lorsqu'on tient compte de la réalité de cette distance entre *culture première* et *culture seconde*, on constate que le régime des études collégiales, qui prévoit une formation générale commune, est un formidable outil de démocratisation de la culture seconde auprès de jeunes issus de milieux socioculturels fort différents. Il importe donc de maintenir cet indispensable volet de formation.

1.4 Des collèges à financer de manière adéquate

Soulignons, par ailleurs, que les cégeps sont les établissements dont le financement dépend le plus de l'État puisque, contrairement aux commissions scolaires et aux universités, ils ne peuvent compter sur le produit de taxes locales ou sur des droits de scolarité. Il ne faut pas oublier que c'est au collégial que les jeunes font l'équivalent de la douzième année, soit la dernière année du secondaire ailleurs au Canada, qui est gratuite dans les établissements publics. Les citoyens du Québec bénéficient d'une très grande accessibilité à l'enseignement collégial et peuvent ainsi se doter d'une formation technique reconnue ou d'une formation préuniversitaire en ne payant que des frais modestes. Il faut offrir aux collèges un financement adéquat qui leur permette de remplir leur mission éducative.

2. Les jeunes issus des familles plus aisées optent davantage pour la formation préuniversitaire tandis que ceux des milieux moins favorisés choisissent plus souvent la formation technique.

Recommandation 1

Étant donné qu'en remplissant la double mission qui leur a été confiée, les collèges facilitent l'accès aux études supérieures, et ce, à des coûts modestes pour les élèves;

Étant donné que les établissements d'enseignement collégial doivent avoir les ressources nécessaires pour être en mesure d'assurer aux élèves les conditions (enseignement de qualité, encadrement, outils d'apprentissage, mesures de soutien, activités parascolaires, etc.) qui favorisent la réussite de leur projet d'études,

le Comité recommande au ministre de l'Éducation :

- 1) de maintenir les établissements d'enseignement collégial et leur double mission d'enseignement;**
- 2) de maintenir l'absence de droits de scolarité à l'enseignement collégial public et de continuer à encadrer les frais obligatoires;**
- 3) d'assurer un financement adéquat de ces établissements.**

2 Sur le cheminement des étudiantes et des étudiants

Dans le document de consultation du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, le Ministère soulève plusieurs problèmes liés au cheminement des élèves, s'interroge sur les retards et les errances dans les parcours qui, peut-être, seraient liés à « des obstacles ou des défis qui conviennent très inégalement à l'ensemble des étudiantes et des étudiants » (MEQ, 2004, p. 21). Les réponses à ces problèmes peuvent être de divers ordres : pédagogie, orientation scolaire, gouvernance, voire restructuration. Les réflexions du Comité se limiteront, quant à elles, à l'accessibilité financière aux études.

2.1 Une diversité des milieux sociaux qui va de pair avec la diversité des parcours scolaires

Selon le Comité, l'une des forces des établissements collégiaux est de permettre l'accès aux études supérieures à des élèves issus de divers milieux socioéconomiques. Or, **la diversité des milieux sociaux semble aller de pair avec la diversité des parcours.**

Ainsi, les **jeunes issus de milieux favorisés**, déjà familiers avec la culture seconde, s'orientent plus massivement vers l'université. Le choix du parcours scolaire, sans doute influencé assez tôt par le milieu familial, se traduit habituellement par un cheminement sans interruption vers l'université. D'ailleurs, les élèves qui s'inscrivent en formation préuniversitaire sont généralement plus jeunes que ceux qui fréquentent la formation technique et sont proportionnellement moins nombreux à avoir recours à l'aide financière du gouvernement.

À l'inverse, les **jeunes issus de milieux moins favorisés** semblent davantage enclins à interrompre momentanément leurs études entre le secondaire et le collégial. Selon la dernière enquête sur les conditions de vie des étudiants (AFE, 2003, p. 44), il ressort que 23,4 % des élèves du collégial bénéficiaires du Programme de prêts et bourses n'étaient pas aux études avant leur inscription au programme qu'ils suivaient au moment du sondage. Cette proportion n'était que de 14,9 % chez les non-bénéficiaires; l'écart était donc de 8,5 points de pourcentage. Cette enquête a également révélé qu'en 2002, 43,4 % des bénéficiaires étaient âgés de 17 à 19 ans, comparativement à 62,7 % chez les non-bénéficiaires.

2.2 Rétablir l'égalité des chances d'accéder au diplôme

Cette diversité des parcours est également associée à une probabilité différenciée d'obtenir le diplôme convoité. En plus d'avoir à franchir une distance socioculturelle plus grande que les autres, les élèves issus des milieux moins favorisés commencent leurs études collégiales à un âge plus élevé, interrompent leurs études plus fréquemment et ont souvent de plus faibles résultats scolaires antérieurs. Tous ces facteurs diminuent la probabilité d'obtention du diplôme. Le Comité soutient qu'il faut rétablir *l'égalité des chances* entre tous les élèves **en permettant aux jeunes des milieux moins favorisés de se consacrer en priorité à leurs études à temps plein**, en particulier grâce à l'aide financière accordée dans

le cadre du Programme de prêts et bourses. Or, les sommes accordées sont insuffisantes. Rappelons seulement qu'au cours des dix dernières années, les paramètres du Programme relatifs aux frais de subsistance n'ont pas été indexés annuellement à cinq reprises.

Si l'on ajoute à cela la compression de 100 M\$ dans le Programme de prêts et bourses, qui se traduira par une baisse importante des bourses et une hausse équivalente des prêts, on ne peut que s'inquiéter des effets possibles de cette mesure sur l'accès aux études supérieures. En effet, **le fait d'avoir à s'endetter davantage risque d'amener des élèves des milieux moins favorisés à renoncer à leur projet d'études supérieures.**

L'influence des conditions économiques sur l'entrée en formation ne disparaît pas par enchantement au cours du cheminement scolaire. C'est pourquoi le Comité a examiné les mesures financières susceptibles d'accroître non seulement l'accès aux études postsecondaires mais aussi la réussite du projet d'études. Étant donné qu'un avis présentant diverses recommandations à ce sujet a été transmis tout récemment au ministre (CCAFE, 2004a), le Comité n'aborde pas cette question dans le cadre de ce mémoire. Cependant, il souligne que l'étude des parcours scolaires des élèves doit tenir compte de la dimension financière si l'on veut maintenir et, encore plus, si l'on veut améliorer l'accessibilité aux études collégiales.

3 Sur la contribution des collèges au développement du Québec et de ses régions

3.1 L'accès à la formation préuniversitaire et technique

Si, dans l'ensemble, les collèges ont fortement contribué à l'accès aux études postsecondaires, leur situation dans les diverses régions du Québec a permis à ces dernières de pouvoir compter sur des personnes ayant des compétences sociales, culturelles et techniques. N'eût été de la présence des établissements collégiaux en région, le phénomène de la migration des jeunes aurait été encore plus dramatique dans certaines régions ressources, **ce qui aurait accentué le dépeuplement et le vieillissement des populations**. Des études effectuées par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation, Culture et Société montrent que la migration des jeunes est d'abord motivée par la poursuite des études. Or, selon ces mêmes analyses, de tous les migrants qui ont quitté leur milieu d'origine pour étudier, seulement 40 % y retournent après l'obtention du diplôme (Gauthier, Molgat et Côté, 2001).

À l'automne 2002, 37 096 jeunes ont effectué le passage direct de la cinquième année du secondaire, une formation générale à temps plein, **à des études à temps plein à l'enseignement collégial** ordinaire. **Parmi ces nouveaux inscrits, 73,1 %, soit 27 100 jeunes, se sont dirigés vers un établissement collégial situé dans leur région d'origine**³. De plus, l'analyse des nouvelles inscriptions et des migrations montre que, dans presque toutes les régions⁴, les jeunes qui s'inscrivent dans un établissement situé à l'extérieur de leur région optent davantage pour une **formation technique**. La spécialisation des collèges et l'offre des programmes sont donc des raisons qui motivent les jeunes à choisir un collège situé dans une autre région que la leur. Par exemple, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 91,9 % des jeunes se sont inscrits dans un établissement de leur région. Quant à ceux qui ont quitté celle-ci, ils ont opté, à 63,9 %, pour une formation technique donnée dans une autre région.

3. Cette proportion serait beaucoup plus élevée si ce n'était des régions de la Chaudière-Appalaches, de Laval, de Lanaudière et de la Montérégie, où plus de 40 % des nouveaux élèves du collégial sont attirés vers les régions de la Capitale-Nationale et de Montréal.

4. Sauf celles de Laval et de Montréal.

Recommandation 2

Étant donné l'importance stratégique d'occuper l'ensemble du territoire du Québec;

Étant donné que le développement des régions ne peut s'effectuer et se poursuivre en l'absence d'un tissu social où se côtoient diverses générations;

Étant donné l'importance de la présence des collèges en région pour la rétention des jeunes et la stabilisation de la population, les jeunes d'aujourd'hui étant les parents de demain;

Étant donné que le développement économique des régions nécessite la présence d'une main-d'œuvre qualifiée;

Étant donné que le développement de la qualification de la main-d'œuvre en région repose sur l'accessibilité aux programmes de formation,

le Comité recommande au ministre de l'Éducation de maintenir l'enseignement collégial en région ainsi que dans les grands centres et de miser sur les collèges pour trouver des solutions aux problèmes liés à la décroissance démographique, tout en les soutenant dans leurs démarches.

3.2 Le relèvement du plafond des prêts : un endettement plus élevé en région

Au-delà de la décroissance démographique, d'autres facteurs peuvent avoir des impacts sur l'effectif scolaire. Pour le Comité, l'accessibilité géographique aux études doit être accompagnée d'une accessibilité financière. La récente décision d'augmenter le maximum des prêts accordés aux élèves et aux étudiants dans le cadre du Programme de prêts et bourses se répercute d'une manière plus aiguë dans les régions les plus pauvres qui vivent déjà une forte décroissance démographique. **En bref, les élèves du collégial à qui l'on demande maintenant de s'endetter davantage sont proportionnellement plus nombreux dans certaines régions, là où le revenu moyen est plus bas que dans l'ensemble du Québec, tout simplement parce qu'ils sont déjà proportionnellement plus nombreux chez les actuels bénéficiaires de l'aide financière aux études.** Par exemple, dans le Bas-Saint-Laurent, environ le tiers des inscrits à l'automne 2001 bénéficiaient d'une bourse du Programme. Soulignons que le revenu moyen de la population de 15 ans ou plus était, en 2000, de 22 352 \$, comparativement à 27 125 \$ dans l'ensemble du Québec. Outre le Bas-Saint-Laurent, les régions où les élèves seront proportionnellement les plus touchés par la hausse des prêts sont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec⁵. En fait, ces sept régions regroupaient alors 21,2 % des élèves de l'enseignement collégial, mais 34,5 % des bénéficiaires d'une bourse. Qui plus est, le Ministère signale dans ces mêmes régions de nombreux programmes d'études connaissant des difficultés ou sous le seuil de viabilité. La perspective de

5. Voir le tableau 2 à l'annexe.

l'augmentation de la dette d'études aura-t-elle pour conséquence de décourager des étudiants potentiels et, ce faisant, d'accroître les problématiques existantes?

Notons que le Comité est présentement consulté sur un projet de modification du Règlement sur l'aide financière aux études qui rendra possibles le relèvement du plafond des prêts et une baisse conséquente des bourses. En juin prochain, il transmettra au ministre de l'Éducation son avis⁶ sur cette mesure.

3.3 La nécessité d'une politique globale à l'égard des étudiants étrangers

Une des pistes envisagées par le Ministère pour augmenter le nombre d'élèves dans les collèges québécois est d'y attirer plus d'élèves étrangers, notamment en région. Dans ce sens, il a décidé de maintenir en 2004-2005 les droits de scolarité et les montants forfaitaires exigés des élèves étrangers à l'enseignement collégial au même niveau que celui de 2003-2004. En ce qui concerne les droits exigés des élèves étrangers à l'enseignement collégial, le Comité souligne que certains demeurent plus élevés que ceux exigés des étudiants étrangers qui fréquentent les universités québécoises. C'est pourquoi, dans des avis antérieurs (CCAFE, 2004a et b), le Comité a déjà recommandé au ministre de l'Éducation d'élaborer une politique globale à l'égard des étudiants étrangers. Cette politique devrait clarifier les orientations relatives aux droits fixés par les établissements d'enseignement supérieur, au soutien aux établissements pour le recrutement, l'accueil, l'encadrement et la rétention des étudiants étrangers, aux mesures d'aide financière dédiées à ces étudiants, ainsi qu'aux collaborations à établir avec des partenaires gouvernementaux.

3.4 Un accès à la formation continue limité par une enveloppe fermée

Le document de consultation du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial mentionne succinctement que l'une des missions complémentaires des collèges est de répondre à des besoins plus ponctuels de main-d'œuvre en offrant des programmes menant à des attestations d'études collégiales (AEC). Ce document fait aussi état d'une augmentation de 148 % de l'effectif étudiant à temps plein entre 1989 et 2000, accompagnée toutefois d'une diminution de 64 % de l'effectif à temps partiel (MEQ, 2004, p. 27).

Étant donné que la formation continue est associée au développement régional, il est intéressant de connaître la répartition de l'effectif de l'éducation des adultes dans les régions. Si l'on se réfère aux statistiques de l'éducation, l'effectif des adultes dans les programmes menant à des AEC aurait connu, entre 1996 et 2001, une croissance dans cinq régions (Estrie, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord) et une diminution dans les douze autres régions⁷. Dans la même période, l'effectif adulte a connu une très forte décroissance du nombre de personnes inscrites à des formations menant à un diplôme d'études collégiales ou fréquentant des formations hors programme.

6. Les avis et les mémoires du CCAFE sont accessibles sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation : www.cse.gouv.qc.ca.

7. Voir le tableau 3 à l'annexe.

Au moment où diverses études mettent en garde la société québécoise par rapport à la décroissance démographique et soulignent que les régions devront incessamment faire face à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, le Comité soutient que l'accès à la formation continue au collégial devrait plutôt être augmenté. Depuis plusieurs années, **les collèges déplorent le fait que le collégial soit le seul ordre d'enseignement où le financement de la formation continue est limité par une enveloppe fermée, ce qui – de toute évidence – freine l'accès des adultes à la formation.**

Selon le Comité, il est indispensable de combler les besoins de formation continue à l'enseignement collégial afin de favoriser le développement des compétences des Québécoises et des Québécois.

Conclusion

En conclusion, le Comité voudrait rappeler que l'enseignement collégial québécois représente actuellement un remarquable outil de démocratisation scolaire et de mobilité sociale ascendante. Il l'est devenu grâce au travail de son personnel, mais aussi grâce aux **politiques publiques qui ont jusqu'à maintenant garanti l'accessibilité financière aux études collégiales, et ce, en soutenant le déploiement du réseau dans l'ensemble des régions du Québec (accessibilité géographique), en maintenant l'absence de droits de scolarité dans les établissements publics et en accordant, selon les besoins, une aide financière aux études.** Ainsi, les jeunes qui doivent quitter le foyer familial pour étudier dans une autre ville profitent du Programme de prêts et bourses lorsque les ressources financières de leurs parents sont insuffisantes pour couvrir leurs besoins. D'autres, dont les parents ont des ressources très limitées, profitent d'une aide financière même s'ils demeurent au foyer familial.

Il est important de **protéger ces acquis sociaux** afin de maintenir pour tous les Québécois et Québécoises l'accessibilité financière aux études supérieures. En effet, le consensus social demeure sur l'importance de permettre aux jeunes de réaliser leur projet d'études, peu importe les moyens financiers de leurs parents. **Les diplômés québécois du secondaire jouissent d'une meilleure accessibilité financière aux études supérieures que ceux des autres provinces canadiennes.** Le Comité est persuadé qu'il faut protéger cet avantage concurrentiel qui permet à nos jeunes de ne pas renoncer à leur projet d'études pour des raisons financières.

Bibliographie

Aide financière aux études (2003). *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec : ministère de l'Éducation, 357 p.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (mai 2004a; à paraître). *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Sainte-Foy : CCAFE.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (février 2004b). *Modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2004-2005*. Sainte-Foy : CCAFE, 35 p.

Conseil supérieur de l'éducation (mars 2004). *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*. Avis au ministre de l'Éducation, p. 86.

Dumont, Fernand (1968). *Le lieu de l'homme : la culture comme distance et mémoire*. Montréal : HMH, 233 p.

Foley, Ken (2001). *Pourquoi arrêter après l'école secondaire? Analyse descriptive des raisons les plus importantes ayant motivé les diplômés de l'école secondaire à ne pas poursuivre d'études postsecondaires*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 33 p.

Fortin, Pierre et autres (2004). *L'apport des cégeps à la société québécoise. Étude préparée pour la Fédération des cégeps*. Montréal : Groupe d'analyse conseils en économie, finance et stratégie, 83 p.

Gauthier, Madeleine, Marc Molgat et Serge Côté (2001). *La migration des jeunes au Québec, Résultat d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*. Montréal : Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, Culture et Société.

Ministère de l'Éducation du Québec (2004). *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, document de consultation*. Québec : gouvernement du Québec, MEQ, 53 p.

Pageau, Danielle et Johanne Bujold (2000). *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras, Les caractéristiques des étudiantes et des étudiants à la rescousse de la compréhension de la persévérance aux études, Analyse des données des enquêtes ICOPE*. Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle, Université du Québec, 85 p.

Ricard, Philippe (1998). *Les conditions socioéconomiques des étudiantes et des étudiants des cégeps du Québec*. Montréal : Collège de Rosemont et Fédération des cégeps, 96 p.

Sales, Arnaud et autres (1996). *Le monde étudiant à la fin du XX^e siècle. Rapport final sur les conditions de vie des étudiants universitaires dans les années quatre-vingt-dix*. Montréal : Département de sociologie, Université de Montréal, 372 p.

ANNEXE

Tableau 1
Répartition des nouvelles inscriptions dans les cégeps chez les nouveaux diplômés du secondaire, automne 2002

	Inscriptions dans la région d'origine		Inscriptions à l'extérieur de la région		Total Nouveaux inscrits	
	N	%	N	% en FT	N	% en FT
Bas-Saint-Laurent	990	85,2	172	52,3	1 162	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 630	91,9	144	63,9	1 774	
Capitale-Nationale	3 156	86,3	257	58,7	3 413	
Mauricie	1 209	86,3	191	57,1	1 400	
Estrie	1 124	84,7	203	45,8	1 327	
Montréal	8 368	95,2	419	28,2	8 787	
Outaouais	1 175	88,1	159	40,0	1 334	
Abitibi-Témiscamingue	525	73,0	194	52,6	719	
Côte-Nord	251	52,3	195	51,3	446	
Nord-du-Québec	18	26,1	51	45,1	69	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	228	51,6	214	50,0	442	
Chaudière-Appalaches	1 125	50,8	1 091	48,7	2 216	
Laval	370	25,2	1 096	25,8	1 466	
Lanaudière	967	45,4	1 163	47,6	2 130	
Laurentides	1 220	62,0	747	40,3	1 967	
Montréal	4 095	57,2	3 065	34,3	7 160	
Centre-du-Québec	649	50,5	635	58,4	1 284	
Le Québec	27 100	73,1	9 996	41,4	37 096	30,6

Source : Institut de la statistique du Québec, *S@voir.stat*, *Bulletin sur l'économie du savoir*, vol. 4, n° 1, septembre 2003.

Tableau 2
Impact de la hausse du maximum des prêts chez les élèves du collégial, selon les régions

	Effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial, temps plein, automne 2001 ¹	Bénéficiaires d'une bourse selon la région d'études en 2001-2002 ²	Proportion des boursiers de 2001-2002 sur l'effectif, automne 2001 ²	Revenu moyen de la population de 15 ans ou plus en 2000 ⁴	Taux de fréquentation scolaire à temps plein chez les 15-24 ans en 2001 ⁴	Autorisations pour les programmes en difficulté ⁵
	N	N	%	\$	%	N
Bas-Saint-Laurent	6 372	2 147	33,7	22 352	63,9	26/50
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 908	1 602	18,0	24 913	66,0	14/49
Capitale-Nationale	22 068	3 334	15,1	27 292	65,3	?
Mauricie	6 775	1 353	20,0	23 877	63,3	10/31
Estrie	6 722	1 075	16,0	24 621	58,5	8/26
Montréal	56 546	6 783	12,0	28 258	60,6	?
Outaouais	4 594	387	8,4	29 384	57,1	14/26
Abitibi-Témiscamingue	2 414	574	23,8	25 175	61,3	6/14
Côte-Nord	1 342	182	13,5	27 087	61,4	11/15
Nord-du-Québec	119	12	10,1	25 282	44,5	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 153	409	35,5	21 197	64,3	10/12
Chaudière-Appalaches	5 739	1 177	20,5	24 084	60,3	15/33
Laval	4 292	330	7,7	29 356	61,1	?
Lanaudière	3 209	414	12,9	26 342	59,1	?
Laurentides	6 832	677	9,9	27 755	58,0	?
Montérégie	19 052	1 538	8,1	28 946	59,6	?
Centre-du-Québec	3 134	648	20,7	23 435	56,7	6/16
Autres provinces		330				
Le Québec	159 196	22 912	14,4	27 125	60,7	196

1. MEQ, *Statistiques détaillées sur les effectifs scolaires et les diplômes décernés*, tableau P1.
2. AFE, *Statistiques sur l'aide financière aux études*, Rapport 2001-2002, tableau 57.
3. Les proportions des boursiers peuvent être légèrement inférieures puisque le nombre de bénéficiaires se rapporte à une année d'études complète, alors que l'effectif fait référence à la session d'automne. Il est possible que l'effectif annuel soit plus élevé puisque des élèves ont pu s'ajouter à l'hiver 2002.
4. Institut de la statistique du Québec.
5. MEQ, *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, document de consultation*, 2004.

Tableau 3**Effectif de l'éducation des adultes**

Évolution de l'effectif scolaire à temps plein et à temps partiel dans les établissements d'enseignement collégial des réseaux public et privé, selon les régions administratives, trimestres d'automne

	DEC Préuniversitaire		DEC Technique		DEC Accueil, intégration		AEC		Hors programme		TOTAL	
	1996	2001	1996	2001	1996	2001	1996	2001	1996	2001	1996	2001
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	-	-	16	-	-	249	193	243	75	493	284
Bas-Saint-Laurent	-	-	3	24	-	-	1 278	968	583	58	1 864	1 050
Saguenay-Lac-Saint-Jean	23	27	227	67	-	-	1 429	1 060	339	25	2 018	1 179
Capitale-Nationale	8	3	44	258	-	-	2 742	2 250	1 819	178	4 613	2 689
Chaudière-Appalaches	5	62	59	39	-	-	670	469	812	322	1 546	892
Mauricie	2	-	195	95	-	-	1 100	762	625	369	1 922	1 226
Centre-du-Québec	-	-	124	2	-	-	967	680	59	129	1 150	811
Estrie	809	-	202	2	-	-	1 294	1 419	97	63	2 402	1 484
Montérégie	348	215	129	81	-	1	4 347	3 632	2 582	267	7 406	4 196
Montréal	3 130	2 304	3 154	2 891	19	22	10 798	12 207	6 145	3 766	23 246	21 190
Laval	53	80	11	54	-	-	1 311	1 061	600	296	1 683	1 491
Lanaudière	681	3	626	55	-	-	1 311	724	198	310	2 816	1 092
Laurentides	33	37	64	38	-	-	1 532	1 214	1 425	726	3 054	2 015
Outaouais	1-	-	-	26	-	-	565	705	906	20	1 471	751
Abitibi-Témiscamingue	1	1	1	-	-	-	323	369	647	284	972	654
Côte-Nord	3	-	3	-	-	-	236	352	405	42	647	394
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	13	-	17	-	0	-	30
TOTAL	5 097	2 732	4 842	3 648	19	36	29 860	28 082	17 485	6 930	57 303	41 428
Variation 1996/2001		-46,4 %		-24,7 %				-5,9S %		-60,4 %		-27,7 %
Le Québec sans Montréal	1 967	428	1 688	757			19 062	15 875	11 340	3 164	34 057	20 238
Variation 1996/2001		-78,2 %		-55,5 %		-		-16,7 %		-72,1 %		-40,6 %

Source : MEQ, *Statistiques de l'éducation*, édition 1998, tableau 2.3.13, et édition 2003, tableau 2.3.13.

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*

Président

Roger CÔTÉ

Directeur
Bourses et aide financière
Directeur adjoint à la vie étudiante
Université Concordia

Robert MARTIN

Étudiant
Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal

Membres

André-Sébastien AUBIN

Étudiant au 2^e cycle
Université de Sherbrooke

Claude PROVENCHER

Sous-ministre adjoint
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation

Soucila BADAROUNDINE

Responsable
Service d'aide financière
Université de Sherbrooke

Luc ROCHEFORT

Analyste, politiques et réglementation
Union des consommateurs

Denise BERNARD

Coordonnatrice
Service de la formation professionnelle
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Judith STYMEST

Directrice, Service de l'aide financière
et de l'accueil des étudiants étrangers
Université McGill

Claude BISSONNETTE

Directeur des affaires étudiantes et des
communications
Cégep de Sainte-Foy

Secrétaire

Simon JASMIN

Étudiant au 3^e cycle
École Polytechnique de Montréal

Paul VIGNEAU

Farouk KARIM

Étudiant au 1^{er} cycle
Université du Québec à Montréal

Marie-Ève LÉVESQUE

Étudiante
Programme d'études préuniversitaires
Collège Ahuntsic

* Cinq postes sont vacants.

Publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études. (Mai 2004) 50-1106

La modernisation du Programme de prêts et bourses. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. (Mars 2004)..... 50-1105

Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2004-2005. (Février 2004)..... 50-1104

Mémoire déposé à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. (Février 2004) 50-8000

Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. Harmonisation avec un programme de bourses d'études en médecine et indexation du seuil d'admissibilité au Programme de remboursement différé. (Octobre 2003) . 50-1103

Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études. Document de consultation. (Mars 2003)..... 50-1102

Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004. Un nouveau plafond de 4 % pour l'indexation des droits supplémentaires des étudiants étrangers. (Décembre 2002) .. 50-1101

Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. Mise en œuvre du Programme de prêts pour les études à temps partiel. (Juin 2002)..... 50-1100

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. Révision de la rémunération des institutions financières et indexation de certains paramètres du Programme de prêts et bourses. (Mai 2002) 50-2011

Demande de hausse de la limite ministérielle des droits d'admission dans les cégeps. (Avril 2002) 50-2010

Le partage de risque et le remboursement proportionnel au revenu – Avis sur le rapport *Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité du Programme de prêts et bourses.* (Décembre 2001) 50-2009

Modifications aux Règles budgétaires applicables aux établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2002-2003. Des augmentations pour les étudiants canadiens et étrangers. (Novembre 2001) 50-2008

L'abolition des droits spéciaux qu'un collègue d'enseignement général et professionnel doit exiger. (Novembre 2001) 50-2007

Projet de modification au Règlement sur l'aide financière aux études. Baisse des contributions, élargissement du statut d'autonomie, prise en compte des responsabilités familiales et d'autres cas, et indexation de paramètres du Programme. (Juillet 2001)..... 50-2006

Projet de modification au Règlement sur l'aide financière aux études. (Avril 2001) 50-2005

Projet de modification au document d'encadrement sur les droits prescrits en vertu de l'article 24.5 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. (Février 2001) 50-2004

Projet de modification aux conditions relatives aux droits de scolarité qui devraient être inscrites dans les Règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement universitaire pour l'année 2001-2002. (Janvier 2001)..... 50-2003

Modifications aux Règles budgétaires des ordres d'enseignement collégial et universitaire (année 2000-2001). (Décembre 2000)..... 50-2002

Projet de modification du Règlement sur l'aide financière aux études pour l'année d'attribution 2000-2001. (Septembre 2000) 50-2001

Les projets de modification du Règlement sur l'aide financière aux études. (Mars 2000) 50-0431

Ces publications peuvent être téléchargées à partir du site Internet du Conseil supérieur de l'éducation : <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2
Tél. : (418) 643-3850

50-8001

*Comité consultatif
sur l'accessibilité
financière aux études*

Québec 